



## Commune de MAILLEBOIS

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : [www.maillebois.fr](http://www.maillebois.fr)

ANNÉE 2022

N° 181

Juin

Septembre 2022

### Séance du 28 Juin 2022

A  
U

**Présents** : M. Arnaud de Boisanger, Maire;  
Mme Hardy Françoise, Mme Danielle Girard, M. Ivo Vandeveld, M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, M. Patrick Toutain, M. Geoffrey Osternaud, M. Philippe Merlet, M. François Caré.

**Absents et excusés** : M. Alleaume Jean-Paul, M. Laurent Palat, M. Alexandre Maisons.

**Secrétaire de séance** : M. Ivo Vandeveld.

F  
I  
L  
L

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### **PROJET D'EXTENSION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

M. Clément SELLIER, chef de projet chez EDF Renouvelable France et son collègue M. Youcef Aitelkabous responsable régional, exposent le projet d'extension.

Ils commencent par présenter le site actuel divisé en deux parties Crucey 1 et Crucey 3 comme le voulait la loi de l'époque. Crucey 1 est géré par EDF Renouvelable. Crucey 3 par une société allemande (malgré les noms, les panneaux sont principalement implantés sur Maillebois.)

Pendant cette présentation MM. Osternaud et Caré évoquent les problèmes environnementaux provoqués par le site sur le voisinage : hydrologiques, dégâts de gibiers (en particulier des sangliers) et électrostatiques. Ces nuisances ont été décrites et communiquées à maintes reprises par téléphone et par lettres recommandées à EDF. EDF n'a jamais donné suite ni même répondu aux doléances exprimées par les riverains.

MM. Merlet et Fonseca font remarquer qu'avant de continuer à développer le site il faudrait peut-être d'abord résoudre les problèmes actuels et écouter les conseils des habitants qui connaissent le secteur.

Les représentants d'EDF sont attentifs et promettent de transmettre ces informations à leurs supérieurs.

D  
E

L'extension de la centrale Crucey 2 présentée ensuite serait cette fois gérée totalement par EDF Renouvelable et ce pour une durée de 30 ans. La construction serait prévue vers 2024. Cette extension rapporterait pour les communes Maillebois et de Crucey : taxe foncière annuelle 28K€/an ; taxe d'aménagement 140K€, se répartissant environ à 80% pour Maillebois et 20% pour Crucey.

Arnaud de Boisanger fait remarquer que les problèmes actuels sont solutionnables et attire l'attention des responsables EDF sur l'importance de trouver des solutions pour assurer la tranquillité et la sécurité des habitants de Dampierre (rue de la Chapellerie et rue de la Base) au niveau du trafic de camions que génère l'extension.

A la suite de cet exposé M. le Maire demande deux votes après avoir fait remarquer que les problèmes actuels sont solutionnables.

L  
A

Avis favorable de principe sur le projet d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune :  
Pour : 1                      Contre : 3                      Abstention : 6 abstentions

Avis favorable à l'engagement de l'étude de faisabilité visant à confirmer le potentiel photovoltaïque :  
Pour : 4                      Contre : 2                      Abstention : 4

B  
L

#### **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SIPEP**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Territorial Eau et en lien avec sa stratégie de la protection de la ressource, le SIPEP du Thymerais engage une étude globale à l'échelle du Syndicat qui aura pour objet principal l'étude patrimoniale et de sécurisation de son réseau de production d'eau potable. Cette étude sera complétée d'un Plan de gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur l'ensemble du territoire.

A  
I  
S  
E

L'étude souhaitée, à caractère technique et financier, aura pour principal objectif d'améliorer la connaissance des infrastructures, du fonctionnement de l'ensemble du système d'alimentation en eau potable afin de définir les priorités de travaux ou d'actions sur la base d'une approche globale.

La séparation hydraulique des réseaux de production et des réseaux de distribution est quasi impossible notamment lorsqu'il s'agit, par exemple, de modéliser le réseau. De plus, le besoin de production du SIPEP est directement lié aux besoins des communes. Les évolutions de consommations ou de rendement des communes impactent les décisions du SIPEP dans la gestion et l'amélioration de son système de production.

L'étude souhaitée visant à donner aux élus une vision des actions futures à mener, la réalisation de diagnostics des réseaux de distribution en simultané du schéma directeur du SIPEP est essentiel.

En conséquence, les quatorze collectivités ont décidé de s'associer pour engager la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable globale sur l'ensemble du territoire incluant une partie diagnostic de réseau de chaque réseau communal.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par le SIPEP qui assurera ainsi le rôle de maître d'ouvrage délégué et sera mandaté pour signer et exécuter les marchés (AMO, étude).

M. le Maire propose la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le principe d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable globale sur l'ensemble du territoire incluant une partie diagnostic de réseau de chaque réseau communal, décide d'en confier la maîtrise d'ouvrage au SIPEP, autorise M. le Maire à signer la convention entre les trois collectivités, autorise M. le Maire à participer financièrement à l'opération selon les termes de la convention.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023**

La commune doit réaliser le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023. Il faut désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Le dernier recensement de la commune avait lieu en 2017.

Le coordonnateur sera Mme Kim Nivault, 3 agents de recensement devront encore être désignés.

### **TARIFS PERISCOLAIRES 2022-2023**

M. le Maire propose de maintenir le tarif de garderie à 2€ de l'heure.

Cantine : Yvelines Restauration n'a pas changé son tarif depuis 3 ans à 2.36€ le repas. En janvier dernier, ils nous ont prévenu qu'il comptait passer à 2.48€.

Le prix facturé aux parents est le même depuis la rentrée de 2020 : 3.65€

Pour répercuter la hausse du fournisseur et nos hausses de salaires du personnel, il paraît judicieux de passer notre prix à 3.85€, sachant que le prix de revient en incluant les frais de personnel est pour la commune supérieure à 7€.

Bien sûr, si d'autres hausses étaient annoncées, il faudrait en tenir compte.

Cantine à 1€ : dispositif de lutte contre la pauvreté

Objectif : qu'aucun enfant ne soit privé d'un « bon déjeuner pour un problème de prix » L'Etat accorde une subvention de 3€ maximum pour chaque repas facturé à 1€ ou moins. La tarification peut être construite en s'appuyant sur le quotient familial calculé par la CAF. Selon les informations fournies par la CAF, la répartition par tranche de quotient familial sur la commune est la suivante :

0 à 457 : 20

458 à 578 : 7

579 à 750 : 14

751 à 950 : 14

951 à 1250 : 32

Supérieur à 1251 : 27

On pourrait fixer les tarifs suivants :

QF jusqu'à 578 : 0.85 €

QF de 579 à 950 : 0.99 €

QF à partir de 951 3.85 €

Bien sûr, l'application de ces tarifs est subordonnée à l'obtention de l'aide de 3€.

Approuvé à l'unanimité.

## **5- AVENANT AUX TARIFS COMMUNAUX**

Dans les tarifs communaux, il n'a pas été décidé du tarif de location des barnums, la commune possède 3 grands barnum et 2 petits. M. le Maire propose à 50€ pour les grands et 30€ pour les petits barnums.

Dans l'éventualité où ce sont nos services qui livrent M. le Maire propose de multiplier le prix de la location pour le transport par 2. L'installation ne se fera pas par les services communaux car trop chronophage.

Approuvé à l'unanimité.

## **PROJET MODIFICATION DES STATUTS D'ENERGIE D'EURE-ET-LOIR**

Le Comité Syndical d'Energie Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification du périmètre d'intervention du syndicat.

En l'état, il s'avère en effet que la communauté de communes du Bonnevalais et la communauté de communes Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Il revient à présent au Conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Approuvé à l'unanimité.

## **ADOPTION DES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES DE LA COMMUNE**

Depuis le décret du 7/10/2021 les règles de publication des actes des collectivités territoriales ont été modifiées. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération du Conseil municipal : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Il est proposé de retenir :

1. Publicité des actes de la commune par affichage
2. Publicité des actes de la commune sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

## **TRANSFERT DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT A L'AGGLOMERATION DE DREUX**

L'eau et l'assainissement sont de la compétence de l'agglomération de Dreux. Pour 2022, nous avons signé avec l'agglomération une convention de délégation à la commune tout en gardant la gestion du budget.

Décision de conserver la gestion avec une nouvelle convention de délégation d'un an et transfert du budget à l'agglomération au 1er janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité.

## **Acquisition parcelle auprès d'Interface**

Opérations avec NATUP : Après relance de NATUP, il faut délibérer pour avancer sur ce sujet :

- Acquisition par la commune des parcelles ZB26, ZB28, ZB29 et ZB30
  - Cession à NATUP des parcelles ZD75 et ZD31.
- Autorisation de signer à M. le Maire pour l'acquisition et la cession des parcelles.

Approuvé à l'unanimité.

## **Echange de chemins**

Suite à une demande de M. Grégoire Guillemet, exploitant agricole à Blévy et de la propriétaire Mme RENAUX, qui souhaite un échange de chemin afin d'améliorer le parcellaire.

- Chemin communal N.22 allant de la D133 jusqu'au mur du château : chemin dit de Saint Germain à Blévy.
- Chemin existant le long du mur du château entre les parcelles 43ZN5 et AD21 et un chemin à créer pour remonter du mur du château, le long du petit bois 43ZN30 puis remontant du coin sud-ouest du petit bois vers la D133 entre les parcelles ZD 43 et 43ZN5.

Il est obligatoire de déclasser le chemin communal N.22 en un chemin rural qui appartiendra au domaine privé de la commune et qui sera aliénable.

Ce déclassement doit être précédé d'une enquête publique.

Ce processus ne sera engagé que si les demandeurs acceptent de supporter la totalité des frais :

- > Enquête publique,
  - > Publicité,
  - > Géomètre,
  - > Bornage,
- Frais du notaire etc....

### Questions diverses :

- M. le Maire tient à remercier Mme Françoise Hardy pour les fleurs dans les villages et les 2 employés communaux pour la préparation de Blévy avant la foire à tout.
- M. Caré constate des loupés dans le ramassage des poubelles de verre.
- M. Osternaud se demande ce qu'il en est de la préparation de Bulletin municipal.
- M. Toutain remarque que les réunions de la commission mobilité de Dreux sont peu intéressantes. Quant au plan pour la mobilité douce il en est déjà à sa troisième relance.  
Il faudra discuter à la rentrée de la sobriété énergétique sur la commune.
- M. le Maire indique que la convention de la passerelle de l'Alleu a été signée.
- M. Chéron note que les cantines scolaires doivent être mises au point.
- Mme Girard signale que les arbres de la rue de Dampierre sur Maillebois doivent être élagués.

\*\*\*\*\*

### Procès-verbal de séance du 06 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le six septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

**Présents** : Patrick Toutain, Danielle Girard, Daniel Chéron, Manuel Fonséca, Jean Paul Alleaume, Alexandre Maisons, Philippe Merlet , François Caré, Ivo Vandevelde

**Excusés** : Laurent Palat , Geoffrey Osternaud, (pouvoir à Philippe Merlet)

**Secrétaire de séance** : Philippe MERLET

M le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence en mémoire de monsieur Jack Megret, ancien conseiller municipal qui a œuvré pour la commune de 1995 à 2008.

#### **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :**

M Toutain souhaite que quelques précisions soient apportées au compte rendu :

Concernant le projet d'extension du parc photovoltaïque :

- Le vote du conseil a eu lieu après le départ des représentants de EDF Renouvelable.
- Il a été rappelé que le projet sera en tout état de cause soumis à une procédure de consultation publique, en principe en 2023.
- M Toutain souligne qu'il est paradoxal de demander un vote du conseil, alors que les impacts environnementaux rapportés par des membres du conseil lors de la présentation n'ont semble-t-il jamais été évoqués en séance du conseil dans le passé ;
- Il est souhaitable que EDF Renouvelable revienne faire part au conseil de la prise en compte des impacts environnementaux existants à la fin de la phase d'avant-projet, fin 2022 – début 2023.

Concernant les réunions de la commission Mobilités de l'Agglo remplacer « peu intéressantes » par :

- Ces réunions « concernent essentiellement les transports en cœur d'agglomération et le transport scolaire. Le projet mobilités douces est repoussé de réunion en réunion.
- Une participation en téléconférence devrait être de nouveau possible (comme durant la période Covid) pour les communes éloignées.

Après ces remarques le précédent compte rendu est adopté.

M le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour la participation de la commune pour les logements sociaux.

Le conseil accepte.

### **Convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voiries ;**

M. le Maire propose de signer une convention avec ELI pour la maîtrise d'œuvre du marché de travaux de voiries pour un montant de 32 976 € HT. Les études de ces travaux ont été réalisées par les services du département.

Pour mémoire trois zones de travaux sont concernées :

Rue du Vivier : terrassement et réfection de la chaussée,  
Chemin de la Verdière : terrassement, chaussée, réparation du monocouche à l'émulsion,  
Dérasement et curage de fossé route de Dreux à Blévy,

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter l'assistance d'ELI, et d'approuver la convention jointe.

**M Toutain** : sur la convention nous devons donner les plans ?

**M le Maire** : Ce sont les services d'Eli qui ont réalisé les devis qui comportaient les plans.

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

### **Décisions modificatives (DM) sur le budget Eau-Assainissement ;**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une DM d'un montant de 1 563.07 € sur le budget de l'eau, afin de rembourser un abonné facturé à tort en 2021. Lorsqu'il y a de grosses fuites non visibles ou une consommation excessive non justifiable, la facture d'eau ne peut pas être supérieure au double de la moyenne des 3 dernières années, le législateur a tranché.

Il convient d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Compte 6061 fournitures non stockables :	- 2 500 €
Compte 673 annulation de titre sur exercice antérieur :	+ 2 500 €

Afin d'éviter ce type de désagrément, nous pourrions envisager d'effectuer des relevés intermédiaires sans facturation. Ce procédé doit être abordé avec la société TEMETRA qui gère les relevés.

**M Alleaume** : Ce procédé permettrait de suivre la consommation mais il faut bien vérifier que l'on ne perde pas les index.

**La décision modificative de budget est acceptée à l'unanimité.**

### **Télétransmission des actes d'urbanisme ;**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il existe une convention signée par la commune pour la transmission dématérialisée de nos « actes » ; la signature d'un avenant est nécessaire pour y inclure en particulier les actes d'urbanisme.

A savoir que, dans l'hypothèse d'un problème technique rendant impossible la transmission d'un acte par voie électronique, la collectivité peut le transmettre sur support papier.

**Cette procédure étant en place, le conseil valide à l'unanimité la signature de l'avenant.**

### **Suppression et création de postes ;**

M. le Maire informe le Conseil municipal :

Suite à l'absence prolongée d'un agent titulaire, pour cause de maladie, un contrat CAE a été mis en place, et devrait s'achever le 27/9/2022 ; il sera donc remplacé par un CDD de 34.12/35<sup>ème</sup> jusqu'au retour de l'agent.

Afin d'harmoniser les temps de travail et d'obtenir ainsi une cohérence avec l'organisme de gestion, il serait nécessaire de créer un poste de 9/35<sup>ème</sup>, en remplacement d'un 8/35<sup>ème</sup> qui était en fait passé à 12/35<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, un agent en CDD, ne peut plus effectuer des heures de ménage à l'école de Maillebois, en raison de contraintes de santé ; en conséquence, nous avons dû remanier le planning d'un autre agent qui passera de 27/35<sup>ème</sup> à 30.5/35<sup>ème</sup> ; il convient de créer un poste correspondant.

A noter que certains de nos agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté depuis le 01/01/2022. Toutefois, leur nomination ne pouvait intervenir qu'après validation des lignes directrices de gestion par le centre de gestion.

Les formalités étant validées, M le Maire propose la création des postes suivants, afin de procéder à la nomination des bénéficiaires, et à la suppression de leurs anciens grades :

- 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe – 6<sup>ème</sup> échelon (actuellement : adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe 9<sup>ème</sup> échelon)
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe – 7<sup>ème</sup> échelon (actuellement : adj. Tech. principal 2<sup>ème</sup> classe 10<sup>ème</sup> échelon.)

**La gestion du personnel étant réglementée, le conseil valide à l'unanimité.**

### **Participation financière de la commune pour les logements sociaux :**

*M le Maire* : Comme tous les ans, on nous demande une participation de (3€) trois euros pour chaque logement social de la commune.

Sachant que nous disposons de 19 logements, la participation financière engendrée s'élève à cinquante-quatre euros (57 €).

**Le conseil valide à l'unanimité**

### **Nomination des agents recenseurs et leurs rémunérations :**

Les dotations seront communiquées en octobre 2022.

Chaque commune doit mettre en place son recensement et trouver des personnes volontaires pour cette démarche. Précisons que les membres du conseil en sont exclus.

Le maire et les maires délégués doivent trouver ces volontaires rapidement.

### **Informations et questions diverses**

*M le Maire* : Informe que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Quatre-vingt-cinq enfants sont inscrits dans nos écoles et quatre-vingt-deux sont inscrits à la cantine.

Les documents de la CAF, précisant les modalités du plafonnement des repas à un euro (1€) pour certaines familles, sont en cours de réception.

Merci à Daniel Chéron pour tout le travail effectué dans les écoles durant les vacances.

M le Maire remercie l'ensemble des organisateurs du 14 juillet dans la commune

Une réunion sur le déploiement et le raccordement de la fibre optique s'est déroulée dans la commune. Une information sera publiée sur le site et sur Panneau Pocket.

Les trois intervenants de la société EDF renouvelable qui avaient présenté le dossier d'extension du parc Photovoltaïque, ont contacté ou rendu visite à différents habitants situés en bordure de ce parc. Des documents ont été transmis qui seront mis à disposition des membres du Conseil.

L'Architecte des Bâtiments de France (M Catherinot) nous a opposé un refus pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école de Blévy, proposées en PVC. Il nous faudra donc trouver une autre solution.

Les travaux au niveau de la passerelle de LA LEU vont commencer.

Attention aux chiens errants dans nos rues !

Il semble que beaucoup d'administrés réalisent des travaux sans demande préalable d'urbanisme. Ils doivent savoir qu'ils s'exposent à des sanctions administratives qui peuvent être prises à leur encontre et à la démolition des travaux réalisés sans autorisation.

Pour information, les clôtures en plaque de béton sont strictement interdites dans nos communes (contraintes PLU) !

La commune a subi un dépôt sauvage sur la D20 entre Maillebois et Blévy. Une plainte a été déposée et le coupable a été identifié ; Par suite, il a retiré les ordures mais la plainte n'a pas été retirée car ce type d'acte est inadmissible.

Dans le cadre de la sobriété énergétique, Monsieur le Maire demande au conseil une réflexion sur ce sujet et différentes études visant notamment la réduction des créneaux horaires pour l'éclairage public.

Une réflexion est en cours pour limiter la vitesse à 30 Km/h dans le cœur de nos communes.

### **Tour de table :**

#### **M Chéron :**

Je pense qu'il faut améliorer la gestion de l'entretien de la commune, notamment l'entretien des bâtiments. Il est nécessaire d'effectuer une programmation sur les travaux à envisager avec les employés et d'ouvrir une réflexion globale sur les tâches confiées à nos agents.

#### **M le Maire :**

La répartition et les interventions sont programmées mais le territoire de la commune est vaste et des imprévus sont observés tous les jours.

#### **M Toutain :**

Comment le travail est-il organisé à ce jour ?

#### **M le Maire :**

Tous les matins à 8h il y a un point qui est fait avec Françoise Hardy. J'y participe aussi régulièrement. L'entretien des espaces verts demande beaucoup de temps. Dans l'avenir, il faudra analyser l'opportunité du maintien, ou non, de la mise en place de fleurs car l'arrosage prend du temps. De plus il faudra être vigilant pour le nouveau parc à Blévy avec l'envahissement du liseron.

#### **M Toutain :**

Serait-il possible de demander à ENEDIS de nettoyer l'emplacement du transformateur près de la rue du Cloître et de voir avec les propriétaires des garages situés à proximité, qu'ils nettoient devant les portes.

**M le Maire :** on en prend note.

#### **M Fonséca :**

Y aura-t-il une foire à tout à Chennevières ?

#### **Mme Girard :**

C'est une activité du comité des fêtes et à ce jour il y a peu de bénévoles ;

Serait-il possible de faire nettoyer les sentes à l'intérieur du hameau de Chennevières, car il y a un réel manque d'entretien, même de la part des riverains.

#### **M le Maire :**

Nous irons voir.

Avec l'extension du parc photovoltaïque, ne serait-il pas possible de demander à ce que l'ensemble des administrés de la commune, bénéficie de tarif préférentiel ?

#### **M le Maire :**

Cela ne coûte rien de demander ;

#### **M Caré :**

Rue de Feuilleuse : il y a toujours un véhicule en stationnement et cela est très gênant pour la circulation.

#### **M le Maire :**

Les propriétaires seront prévenus.



2022

**MAILLEBOIS**

**SOIREE DANSANTE TARTIFLETTE**

**Samedi 26 Novembre**

**19h30 SALLE DES FETES**

**DJ THIERRY**

**SPECTACLE DANSE TON REVE**

**Tarif : 20€ adulte / 8€ enfant (4 - 12 ans)**

**Réservation**

**☎ 06.24.36.73.07 ☎ 06.20.58.85.83 ☎ 06.10.11.12.57**

**Après 18h**

**Ne pas jeter sur la voie publique**

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS

dans votre commune



LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2022

MAILLEBOIS

**Vos encombrants sont à sortir la veille au soir** de votre date de collecte, sur le trottoir.

**Soyez vigilants.** Vos encombrants ne doivent pas gêner la circulation automobile et le passage des piétons.

Toutes les consignes sur le site  
[WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR](http://WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR)

Un doute ? Une question ? Un seul numéro : 02 37 64 82 00



TOUTES LES INFOS SUR  
[WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR](http://WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR)

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS

dans votre commune



## ACCEPTÉ

(DANS LA LIMITE DE 2M<sup>3</sup>)

Ferraille, tapis, tentures, petits objets divers (balais, peluche, jouets, parasol), planche, objet en plastique, vaisselle...  
Radiateur non électrique, vélo, revêtement de sol...

Le mobilier et la literie sont acceptés. Toutefois si vous les déposez dans les déchetteries possédant la filière éco- mobilier vous leur donnerez une seconde vie !

**Pensez au don  
ou à aller en déchetterie  
pour une meilleure valorisation  
de vos encombrants**



## NON ACCEPTÉ

### ✗ DÉCHETS VALORISABLES

Tous les appareils électriques et électroniques (les DEEE) : ils sont à déposer en déchetterie ou dans les bornes mises à votre disposition dans les grandes surfaces.

Les textiles d'habillement ; les livres ; les déchets verts

### ✗ ORDURES MÉNAGÈRES

Gravats, faïence (lavabo, bidet, carrelage, bac de douche...) déblais, huiles, déchets inflammables, pneumatiques, déchets de soins, batterie, huile de vidange, pot de peinture...

### ✗ OBJETS DE PLUS DE 60 KG

✗ DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX  
Amiante...



TOUTES LES INFOS SUR

[WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR](http://WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR)



# MAILLEBOIS

## 2022

### DIMANCHE 3 OCTOBRE - MAILLEBOIS

10h Salle des Fêtes : VIDE GRENIERS TELETHON 5€ LA TABLE 1M20 + 2 CHAISES

### DIMANCHE 13 NOVEMBRE BLEVY

10H00 Rendez-vous Place de l'Eglise à Blevy pour une RANDONNEE ouverte à tous, suivie d'une collation à l'Arsenal. Circuit 2 heures non agressives - Participation 2€

### VENDREDI 25 ET SAMEDI 26 NOVEMBRE MATIN DAMPIERRE SUR BLEVY – Place de la Mairie

VENDREDI 10H – 16H ET SAMEDI 10H – 12H - Fil rouge sur le thème « ENVIRONNEMENT »

Adoptez la démarche éco citoyenne et venez tous apporter vos journaux, publicités et autres papiers à recycler ! Challenge : remplir une benne de 30 tonnes pour obtenir un chèque de la STE PAPREC partenaire AFM qui met à disposition la benne pour l'occasion. Ensemble relevons ce défi pour la recherche et pour les familles qui comptent sur nous.

### SAMEDI 26 NOVEMBRE - MAILLEBOIS

19h Salle des Fêtes : SOIREE DANSANTE animée par le groupe « DANSE TON REVE » pour un spectacle et le DJ THIERRY pour la danse  
Menu : apéro, tartiflette, dessert, café. Tarif hors boissons : adultes 20€. Enfants de 4 à 12 ans 8€ (gratuits pour les moins de 4 ans).

Vente d'objets « fait main » - Panier garni – Bonbonnière

Le thème du TELETHON 2022 est « colore ton TELETHON »

Alors n'hésitez pas à mettre de la couleur sur vos vêtements, sur vos chaussures, etc..

Inscriptions au 06.24.36.73.07 ou 06.10.11.12.57

**(Chèques à la réservation à l'ordre de  
AU CŒUR DENOS VILLAGES)**

Un grand MERCI à toutes les personnes bénévoles, à toutes nos associations, entreprises, à tous les commerçants, artisans, généreux donateurs, ainsi qu'à la Mairie de MAILLEBOIS pour leur soutien et leur aide précieuse.

### POURQUOI LE TELETHON ?

Le constat est sans appel, près de 7000 maladies rares sont identifiées et concernent en France 3 à 4 Millions de personnes, Près de 30 millions en Europe. Ces maladies s'appellent Chorée de Huntington, syndrome de l'X fragile, myopathie de Duchesne, mucoviscidose ou encore déficit immunitaire. Ces maladies empêchent de marcher, de bouger, de respirer, de voir, d'entendre, de comprendre.

Grâce à votre générosité, un pas de géant a été réalisé et une ère nouvelle est installée pour quelques maladies avec l'arrivée des traitements ... mais pour les autres ?

Le Téléthon a permis de marquer des points, les résultats, les progrès sont là... Une nouvelle époque commence... Mais le combat ne doit pas s'arrêter !

Tous ensemble poursuivons le ! Transformons l'espoir en réalité parce que la vie est une urgence !

### COMMENT ?

- En faisant des dons en espèces ou en chèque à l'ordre de l'AFM Téléthon, pour lesquels vous recevrez un reçu fiscal
- En participant aux différentes manifestations ; • En achetant des objets, pâtisseries...
- En téléphonant au 3637 ; •

Par courrier : AFM TELETHON

Bp 1033

16001 ANGOULEME CEDEX

## SOIREE DANSANTE

REPAS TARTIFLETTE DESSERT APÉRITIF-CAFÉ DE RIGUEUR

Adultes : 20€ / Enfants 4 à 12 ans : 8€ - (hors boissons)

✂-----✂

**Réservation à renvoyer avec le règlement  
avant le 19 Novembre**

Geneviève MERLET ☎ 06.24.36.73.07

Françoise PELLETTIER ☎ 06.20.58.85.83

Nathalie BOUILLON ☎ 06.10.11.12.57

**Nom :**

**Prénom :**

**Téléphone :**

Adultes 20€ x                    =            € – Enfants 8€ x                    =            €  
Enfants – 4ans x                    / Total =            €



**DIMANCHE 2 OCTOBRE**  
Salle des Fêtes Maillebois

**VIDE GRENIER**

**DE 10h00 A 18h00**

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION  
SUR PLACE

ENTREE EXPOSANTS 8H00

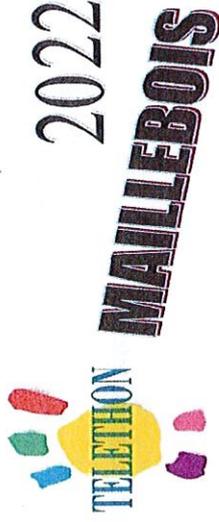
PARTICULIERS 5€ LA TABLE 1M20 + 2 CHAISES

**RESERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 28 SEPTEMBRE**

**06 24 36 73 07 OU 06 20 58 85 83**

**06 10 11 12 57**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**RANDO**  
TELETHON



**DIMANCHE 13 NOVEMBRE**

**9h30 - 12h**

RENDEZ-VOUS

**PLACE DE L'EGLISE**

**BLEVY**

PARTICIPATION 2€

FONDS ENTIEREMENT REVERSES



**ON COMPTE SUR VOUS! VENEZ NOMBREUX!**

Ne pas jeter sur la voie publique



**SURE DANSANTE TARTIFLETTE**

**Samedi 26 Novembre**

**19h30 SALLE DES FETES**

DJ THIERRY

**SPECTACLE DANSE TON REVE**

**Tarif : 20€ adulte / 8€ enfant (4 - 12 ans)**

Réservation

**☎ 06.24.36.73.07 ☎ 06.20.58.85.83 ☎ 06.10.11.12.57**

**Après 18h**

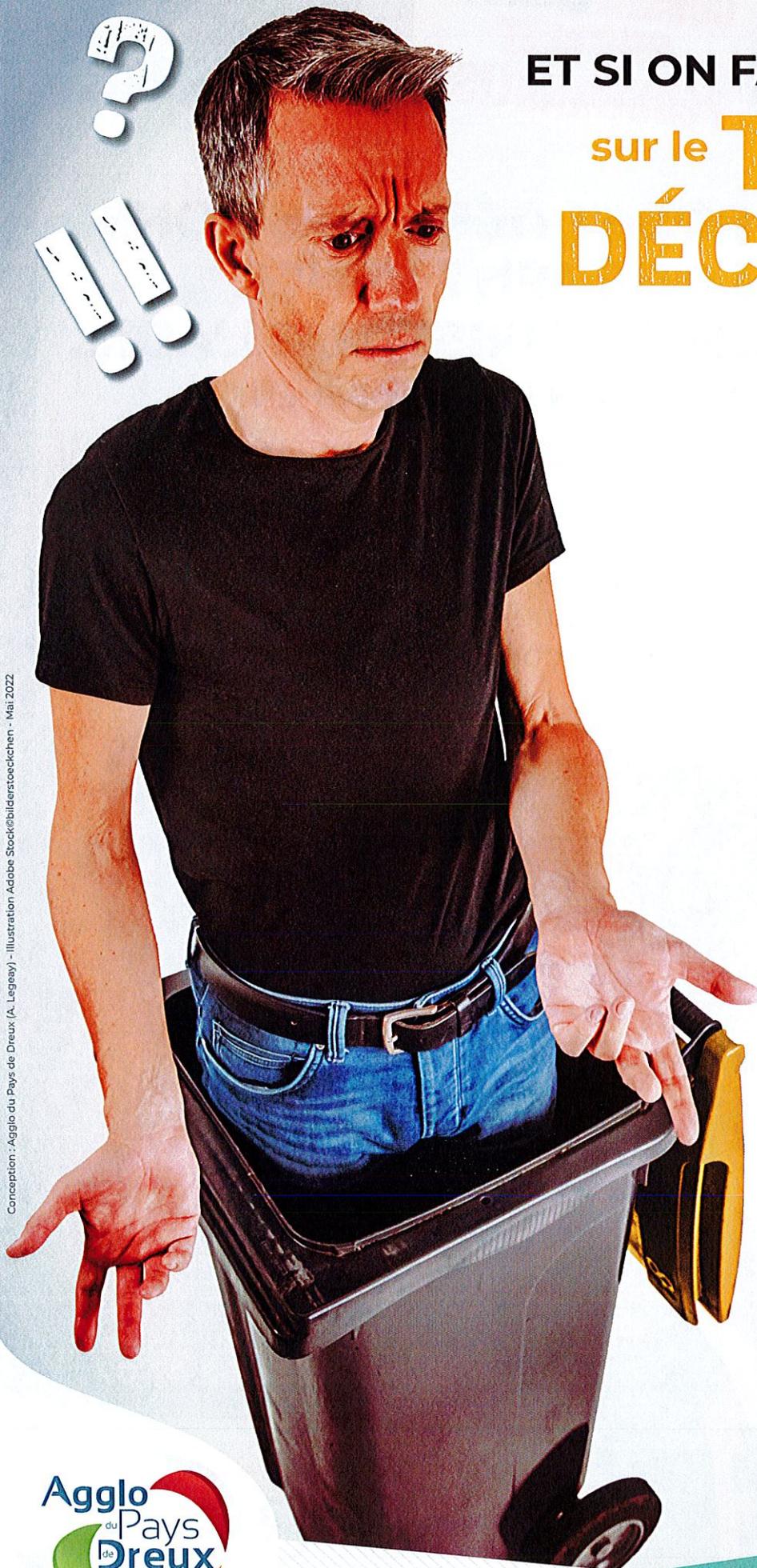
Ne pas jeter sur la voie publique

RÉUNION D'INFORMATION  
ET SI ON FAISAIT LE POINT

sur le **TRI DES  
DÉCHETS ?**

MARDI  
**06 DEC**  
2022  
**18 H**  
Salle des fêtes

Conception : Agglo du Pays de Dreux (A. Legeay) - Illustration Adobe Stock/bilderstoecken - Mai 2022



[WWW.DREUX-AGGLOMÉRATION.FR](http://WWW.DREUX-AGGLOMÉRATION.FR)

CITEO

**CONSEIL GRATUIT,  
NEUTRE ET  
PERSONNALISÉ**

## **VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LE LOGEMENT VENEZ CONSULTER UN(E) JURISTE DE L'ADIL.**

(AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)

Des **juristes spécialisé(e)s en droit immobilier** répondent à toutes vos questions logement qu'elles soient d'ordre juridique, financier ou fiscal.

Pour tout savoir sur : les **relations propriétaires-locataires**, les étapes de l'**achat** d'un logement, les aides à l'**amélioration** de l'habitat, la **fiscalité**, la **copropriété**, l'**urbanisme**, les **relations de voisinage**, n'hésitez pas à les consulter :

**Par téléphone :**

**02 38 62 47 07**

Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00  
et de 13h30 à 17h30

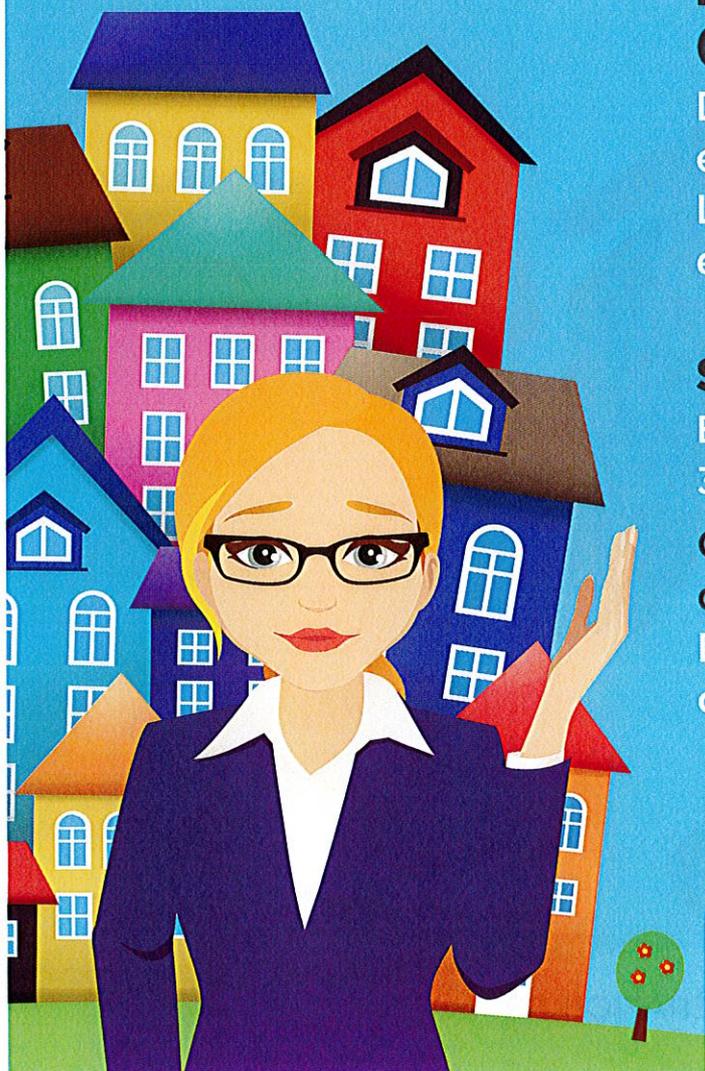
Le vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 16h00

**Sur RDV à MAINVILLIERS :**

Esplanade Martial Taugourdeau  
3 rue Philarète Chasles

Ou dans le cadre de permanences  
départementales

Pour connaître les permanences et/  
ou prendre RDV : **02 38 62 47 07**



**adil** 45-28

[adil@adil45-28.org](mailto:adil@adil45-28.org)  
[www.adil45-28.org](http://www.adil45-28.org)